

1. Présentation de la société KAMOA COPPER SA

Le projet Kamoà-Kakula est une coentreprise entre Ivanhoe Mines Ltd. (39,6 %), Zijin Mining Group Co., Ltd. (39,6 %), Crystal River Global Limited (0,8 %) et le Gouvernement de la RDC (20 %). À la suite de la signature d'un accord avec le gouvernement de la RDC en novembre 2016 pour transférer au gouvernement une participation supplémentaire de 15 % dans le projet Kamoà-Kakula, Ivanhoé Mines et Zijin Mining détiennent chacune une participation indirecte de 39,6 % dans le Projet Kamoà-Kakula, Crystal River détient une participation indirecte de 0,8 % et le gouvernement de la RDC détient une participation directe de 20 %.

Le Projet consiste à explorer, découvrir, développer et exploiter le cuivre et le cobalt dans les périmètres légaux de ses permis d'exploitation minière, qui couvrent près de 400 km² dans la région de la Ceinture cuprifère de la Province du Lualaba en République Démocratique du Congo. Le Projet qui a commencé la production en 2021. Avec les phases d'agrandissement prévues, le Projet devrait devenir la deuxième plus grande mine de cuivre au monde. Avec une production de cuivre devant atteindre un maximum de 700 000 tonnes par année, le Projet jouera un rôle de plus en plus important à mesure que la planète adoptera des pratiques durables et à haute efficacité énergétique. Le Projet utilise déjà de l'électricité provenant de centrales hydroélectriques et cherche à intégrer l'énergie solaire et les batteries au vanadium pour accroître l'électricité disponible.

2. Raisons de la mise à jour de l'Etude d'Impact Environnemental et Social & du Plan de Gestion Environnemental et Sociale

Au regard de l'article 463 du décret-loi n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier tel que modifié et complété par le décret n°18/024 du 08 juin 2018 ; tout détenteur de titre minier est tenu de mettre à jour son Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) approuvée lorsque des changements dans les activités minières ou de carrières justifient une modification de l'Etude d'Impact Environnemental et Social, afin d'intégrer les changements survenus au projet. Les récentes découvertes géologiques dans les parties Nord et Ouest du périmètre minier devant mener à une extension des activités minières et de la capacité de production, Kamoà Copper SA est tenue de soumettre une mise à jour de son EIES au Gouvernement auprès de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), le Fonds National de Promotion et de Service Social en collaboration avec la Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM). Pour ce faire, Kamoà Copper SA avait été désigné la Compagnie Congo Environnement and Mining

Consulting sarl (CEMIC Sarl), un bureau d'Etude agréé et local, afin de procéder à cette mise à jour.

3. Localisation du projet KAMOA COPPER SA

Le Projet KAMOA-KAKULA est situé dans la Ville de Kolwezi, Province de Lualaba, Territoire de Mutshatsha, dans les secteurs de Lulu et Lufupa, respectivement dans les groupes de Mwilu et Musokantanda ; et dans les zones sous l'autorité respective de Mpala et Muvunda Land Chefs, dans le sud-est de la RDC. Le Projet KAMOA-KAKULA est situé dans la ceinture de cuivre de l'Afrique centrale, à environ 25 km à l'ouest de la capitale provinciale de Kolwezi et à environ 270 km à l'ouest du centre régional de Lubumbashi. Le Projet comprend les gisements de cuivre stratiformes de Kamoa et Kakula.

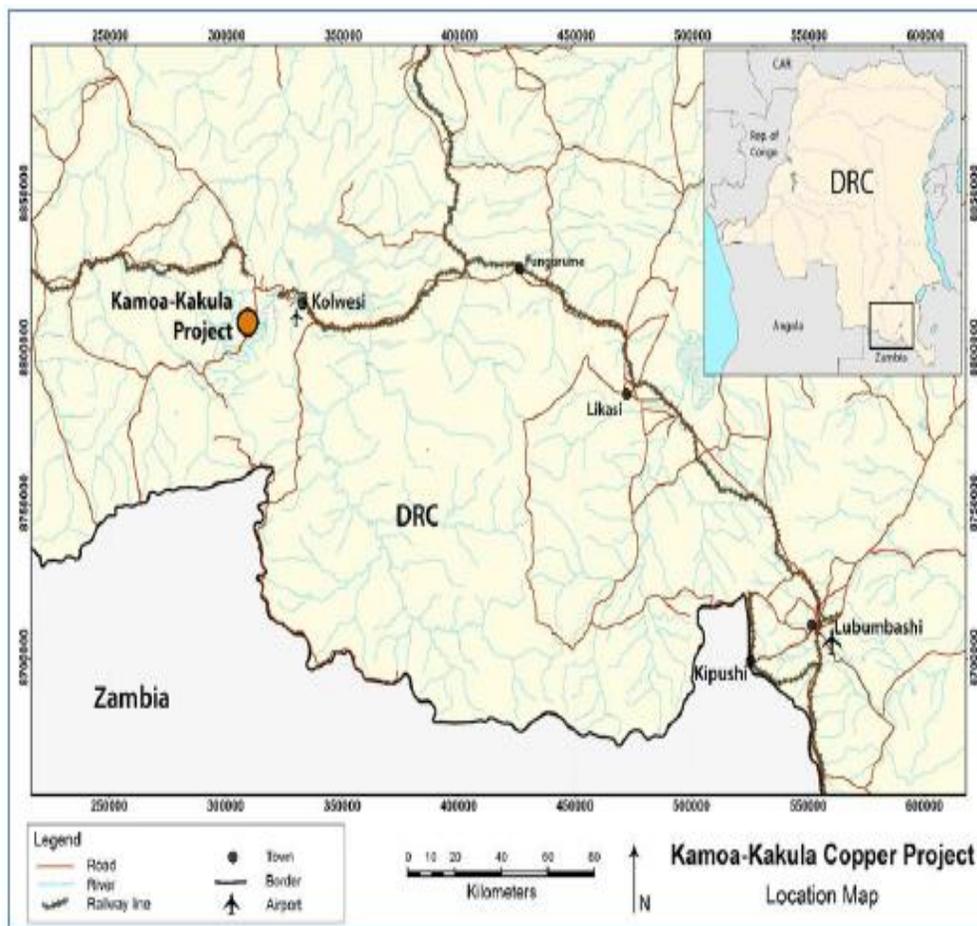


Figure 1: Localisation du Projet Kamo-Kakula

4. Description du projet Kamo- Kakula

Récemment découverts par Kamo Copper SA, les gisements de cuivre de Kamo et de Kakula sont des gisements de cuivre stratiformes, étendus, qui sont encaissés dans des sédiments. Cette minéralisation de Kamo-Kakula est toutefois inhabituelle car elle se trouve à la base du Grand Conglomérat, qui est stratigraphiquement plus élevé que la majorité des gisements de la Ceinture de cuivre qui sont généralement localisées dans les roches dolomitiques du sous-groupe minier.

A Kakula, les plus hautes teneurs en cuivre sont situées juste au-dessus du contact de Roan dans le siltone basal. Les teneurs baissent généralement fortement dans la diamictite sus-jacente, et en général, elles diminuent progressivement avec l'augmentation de l'altitude. La profondeur de la minéralisation sous la surface à Kamo varie de 10 m à 1320 m pour les ressources minérales indiquées. À un seuil de coupure de 1 % de TCu, les ressources minérales indiquées du projet Kamo-Kakula couvrent une superficie de 77,0 km², et les ressources minérales inférées couvrent une superficie de 27,4 km².

Le projet Kamo-Kakula comprend le développement de neuf mines en un complexe intégré d'extraction et de traitement de 19 Mtpa, ainsi qu'une fonderie et une usine de raffinage, construits en cinq phases (Figure 2) :

- ✓ Tout d'abord, la première exploitation minière de 7 Mtpa à la mine de Kakula sur le gisement de Kakula (la production initiale de l'usine de 3,8 Mtpa sera augmentée à 9,2 Mtpa lorsque l'usine de Kakula atteindra sa pleine capacité),
- ✓ Ensuite, les mines de Kansoko (Kansoko Sud et Kamo 1) seront mises en production pour atteindre 14 Mtpa au total,
- ✓ La phase suivante de développement est de Kakula Ouest (3 Mtpa). Avec à l'épuisement progressif des ressources des mines de Kakula, Kansoko Sud, Kamo 1 et Kakula Ouest, la production commencera successivement dans cinq autres mines de la région nord de Kamo (Kamo 2 à 6) pour maintenir un débit de production de 19 Mtpa vers les concentrateurs situés à Kakula et Kamo et 500 ktpa vers le complexe de fusion et de raffinerie qui sera construit à Kakula.

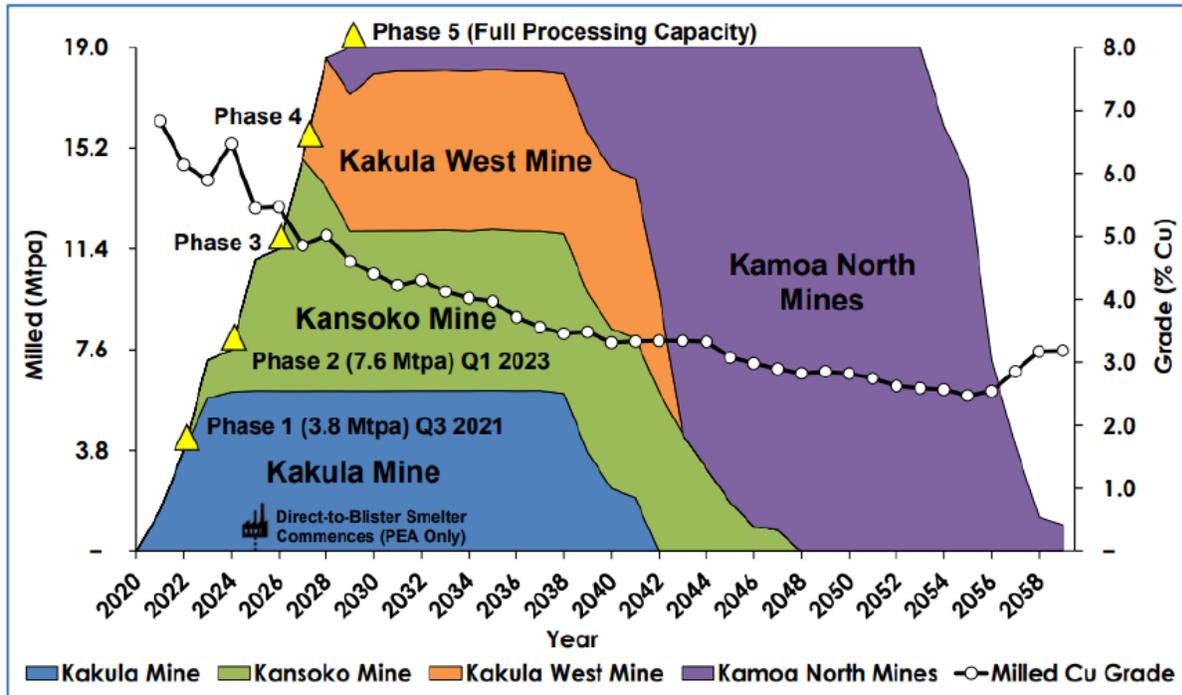


Figure by OreWin, 2020.

Figure 2: Evolution à long terme de Kamoa-Kakula

Voici les neuf mines classées selon leur valeur relative :

- Mine de Kakula (EPF 7 Mtpa) ;
- Mine de Kansoko Sud (EPF 2 Mtpa) ;
- Mine de Kamoa 1 (EPF 3 Mtpa) ;
- Mine de Kakula ouest (EPF 3 Mtpa) ;
- Mine de Kamoa 2 (EPF 3 Mtpa) ;
- Mine de Kamoa 3 (central) (EPF 2 Mtpa) ;
- Mine de Kamoa 4 (EPF 2 Mtpa) ;
- Mine Kamoa 5 (EPF 2 Mtpa) ; et
- Mine Kamoa 6 (EPF 1 Mtpa).

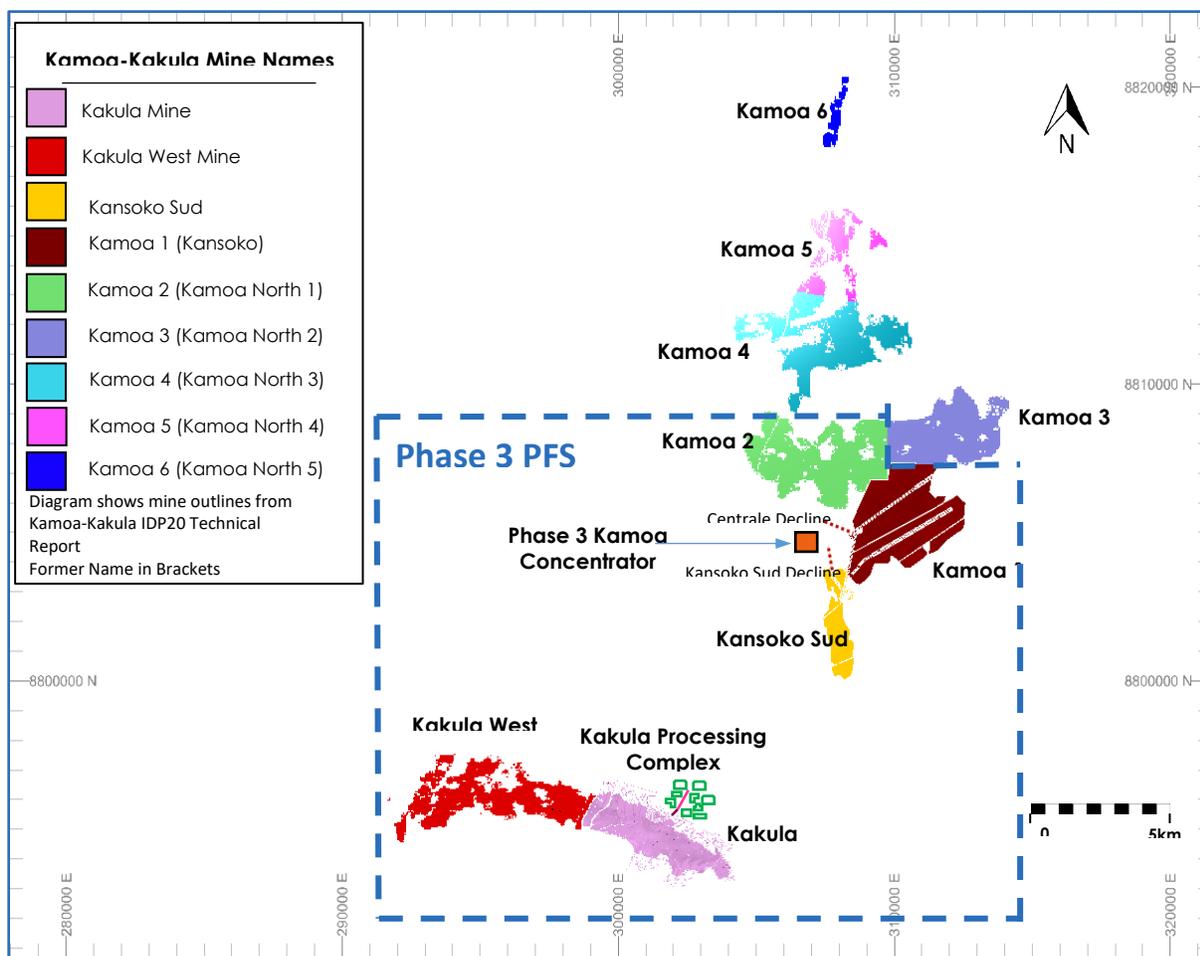


Figure 3: Emplacements des neuf mines

5. Infrastructures et aménagements existants et additionnels faisant objet de la révision de l'étude d'impact Environnemental et Social et du Plan de Gestion Environnemental et Sociale

Le projet Kamoia - Kakula comprendra les infrastructures suivantes :

- Les mines de Kakula et Kakula ouest, et l'infrastructure de surface associée dédiée au gisement de Kakula ;
- Une installation de concentration ou de traitement de 7,6 Mt/a située à Kakula (avec une augmentation prévue de la production à 9,2 Mtpa), comprenant le concassage et le criblage en surface, le broyage et la flottation, composée de deux lignes de concentration de 3,8 Mt/a chacune et des infrastructures associées situées dans la zone de la mine de Kakula comme les installations électriques, les bassins de décantation et de stockage des eaux d'exhaure et des eaux de pluies, les infrastructures de stockage des déchets solides, laboratoires, entrepôts et ateliers,

parc de récupération, zone de stockage temporaire de déchets dangereux, le parc à résidus à Kakula (Bassin d'accumulation des rejets « TSF ») et autres ;

- La fonderie au niveau de Kakula qui comprendra également une usine à acide et à oxygène, une raffinerie et les infrastructures associées auxiliaires ;
- La mine de Kansoko et les mines de Kamoia (1 à 6), et les infrastructures de surface associées dédiées au gisement de minerai de Kamoia ;
- Une installation de concentration ou de traitement de 10 Mtpa à Kamoia, comportant en surface le concassage, le criblage, le broyage et la flottation, et composée de deux lignes de concentration de 5 Mtpa chacune, et des infrastructures associées situées dans la zone de la mine de Kansoko, telles que les installations électriques, les bassins de décantation et de stockage des eaux d'exhaure et des eaux de pluie, les décharges, les laboratoires, les hangars de stockage des concentrés, les entrepôts et les ateliers, le parc à résidus, (Bassin d'accumulation des rejets de Mupenda « TSF ») et autres.;
- Un portail et des inclinés, ainsi que les infrastructures associées au développement précoce de chaque mine ;
- Une installation de concassage et de criblage dans chaque mine et le transport des minerais vers le complexe de traitement et de concentration de Kamoia ou Kakula ;
- Hébergement (camp de Kamoia, village de Kakula, village de la fonderie, camps des entrepreneurs) et diverses activités récréatives ;
- Infrastructure de gestion des eaux, y compris les bassins de décantation des eaux d'exhaure, les barrages d'eaux pluviales, les barrages de contrôle environnemental, les tranchées de déviation, les zones humides, etc.
- Infrastructures/utilités auxiliaires : énergie électrique, générateur de secours, routes, etc.

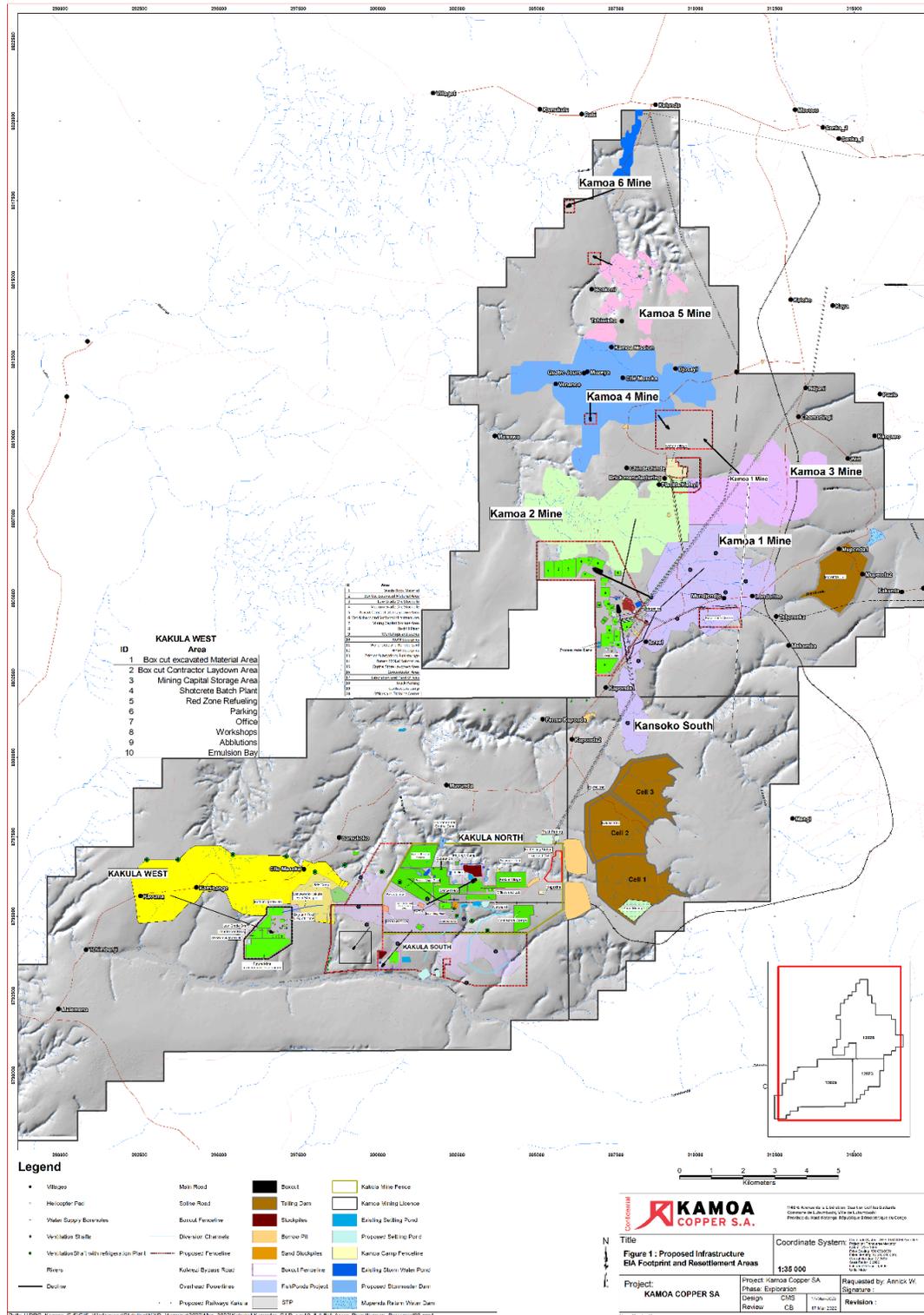


Figure 4: Localisation des différentes infrastructures de mines par rapport aux zones couvertes par les permis d'exploitation

6. Analyse des impacts des opérations d'exploitation sur l'environnement

Cette démarche a pour objectif d'identifier, de caractériser, de déterminer la nature des impacts et de déterminer les opérations ayant des impacts sur l'environnement. Cette analyse se fera selon qu'il s'agit de la composante des milieux naturels et humain (biophysique et sociologique) sur base des faits constatés sur terrain. La méthode retenue pour évaluer l'importance probable des impacts repose sur l'identification des aspects environnementaux qui sont en fait, les différentes sources d'impacts. Cette exigence est prévue à partir de l'article 39 à 42 Annexe VIII du Règlement Minier.

a. Environnement physique

Notons que le projet Kamoia-Kakula a déjà produits des impacts physiques et continuera à les produire. S'agissant des impacts physiques nous pouvons citer :

- Changements dans la topographique en raison d'infrastructures du Projet comme les infrastructures d'entreposage des rejets (Kakula et Mupenda), d'entreposage des déchets non-dangereux, des bassins de décantation, exploitation de sable, des sites d'Héliports, les concentrateurs (Kakula et Kansoko), les portails et les galeries inclinées (Kakula et Kansoko), la fonderie et raffinerie, l'usine d'acide sulfurique, l'usine d'oxygène, les routes, les décharges de roches stériles aux sites de Kansoko et Kakula etc.
- Dégradation et perte de sol causées par la mise en œuvre du Projet tel qu'actualisé à ce jour ;
- Accroissement de l'érosion du sol en raison des activités sur les sites miniers, notamment le décapement de grandes quantités de terre ;
- Changements dans l'utilisation des terres dans les zones affectées par les infrastructures du projet ;
- La dégradation et pollution de l'air, des eaux de surface et souterraines et des sols du fait de la présence de la fonderie/raffinerie et les autres usines (acide sulfurique et d'oxygène) à Kakula et le concentrateur de Kamoia ;
- La dégradation et pollution de l'air, des eaux de surface et souterraines et sols suite à l'usage de l'acide sulfurique et autres réactifs dans le traitement des minerais ;
- La dégradation de la santé et bien-être des populations locales et employés ;

- Accroissement des émissions de gaz à effet de serre dans la zone, en raison du fonctionnement de la fonderie et autres usines (acide sulfurique et d'oxygène), de l'utilisation de véhicules des mines, de génératrices d'appoint, de pompes et autres appareils utilisant des combustibles fossiles ;
- Forte présence de poussière dans les environs, en raison des véhicules, des travaux de construction, des poussières provenant des secteurs exposés (infrastructure d'entreposage des rejets, décharges de stériles, sites des concentrateurs, galeries inclinées, routes de transport, etc.), des convoyeurs, des opérations de transfert, des forages, du dynamitage, des opérations de chargement et des zones de stockage des matières tout-venant ;
- Augmentation du niveau de bruit en raison de l'infrastructure de ventilateurs en surface pour les besoins de ventilation de la mine, de construction et d'exploitation minière ;
- L'altération du sol par suite des dépôts des poussières emportées par les gaz ;
- Vibrations causées par les activités de minage, de concassage, de broyage et de forage aux sites miniers de Kansoko et Kakula ;
- Contamination des eaux de surface en raison de déversements d'effluents depuis les sites miniers ;
- Disponibilité réduite d'eau de surface en raison de l'utilisation de l'eau dans les opérations d'exploitation minière et de traitement du minerai ;
- Contamination des eaux souterraines causée par les infiltrations d'hydrocarbures et autres contaminants entreposés et utilisés aux sites miniers, les lixiviats provenant de l'infrastructure d'entreposage des rejets et le drainage rocheux acide aux décharges de roches stériles ;
- Disponibilité réduite d'eau souterraine en raison des opérations d'exhaure visant à faciliter les opérations d'exploitation minière ; et
- Radiations causées par les matières radioactives utilisées dans l'exploitation minière.

b. Environnement biologique

Cette section identifie les impacts et les risques biologiques positifs et négatifs, directs ou indirects, associés au projet, à l'intérieur du périmètre du projet ainsi que dans les zones environnantes.

Les aspects suivants sont ou seront observés durant le déroulement des opérations du projet Kamo – Kakula :

- Diminution de la végétation en raison des activités de dégagement ;
- Contamination causée par des substances nocives ;
- Perturbations sensorielles causées par le bruit et les vibrations ;
- Fragmentation écologique due à la dégradation de la qualité de l'air ;
- Migration locale d'animaux.
- Augmentation d'espèces exotiques et/ou invasives ;
- Dégradation écologique due à la présence humaine ;
- Dégradation des habitats aquatiques ;
- Diminution de la diversité et de l'abondance de la faune aquatique ; et
- Perte et fragmentation des habitats d'herbages riverains / de captage.

c. Environnement sociologique

Le Projet proposé devrait produire les impacts sociaux suivants :

- Déplacement physique et économique de ménages ;
- Possibilités d'emploi.
- Possibilités de développement des communautés et de développement des compétences ;
- Avantages économiques directs et indirects liés aux dépenses en capital, aux coûts d'exploitation, aux impacts fiscaux et aux salaires ;
- Afflux de populations entraînant une demande et une pression accrue sur les terres et les ressources naturelles ;
- Augmentation de la population et de l'activité économique, entraînant des impacts sur les instances de gouvernance, la capacité administrative et la capacité locale et régionale à livrer les infrastructures et services de base ;
- Afflux de travailleurs de la construction temporaires et permanents ;
- Impacts sur la santé des communautés causés par l'afflux de populations (augmentation des pathologies sociales) ;
- Impacts sur la santé des communautés causés par les impacts environnementaux en matière de qualité de l'air, de qualité de l'eau et de bruit ;
- Impacts sur la sécurité des communautés causés par l'accroissement du trafic ;
- Restrictions et/ou perte de routes d'accès ;

- Impacts sur le potentiel / les moyens de subsistance agricoles ;
- Changements dans l'identité culturelle ;
- Impacts sur le coût de la vie (inflation) ;
- Potentiel accru de conflit.

7. Mise en place du programme des mesures d'atténuation et de réhabilitation

La législation minière en République Démocratique du Congo recommande à travers son Règlement Minier à l'annexe VIII, article 43 alinéa 2, qu'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) soit accompagnée d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Ce dernier expose de manière détaillée les différents engagements que la société met en œuvre afin d'atténuer les impacts négatifs et capitaliser les impacts positifs liés à son projet.

Cette étude s'occupe non seulement de tous les engagements de la gestion de l'environnement par le requérant du titre minier mais aussi d'une évaluation budgétaire complète du plan d'atténuation et de réhabilitation de l'environnement dégradé par suite de l'exploitation minière.

Lors de l'élaboration de la présente étude, conformément aux exigences du Règlement Minier en son Annexe VIII, Titre V, les experts CEMIC ont procédé à l'analyse de différentes mesures d'atténuation et de réhabilitation ainsi qu'à la prise en considération d'autres obligations environnementales en vigueur République Démocratique du Congo.

Sur ce, les mesures d'atténuation et de réhabilitation retenues après analyse sont :

- L'atténuation des nuisances en bruits et vibrations ;
- L'atténuation des émissions polluantes dans l'atmosphère ;
- L'atténuation des risques de dégradation et de pollution des eaux ;
- L'atténuation des risques de dégradation de pollution des sols ;
- La sécurité ;
- L'atténuation et la réhabilitation après fermeture du site.

Un suivi de l'application des mesures d'atténuation et de réhabilitation est prévu par la loi en ses articles 458, 459 et 461 du Règlement Minier mettant en exergue respectivement un Programme d'Evaluation Environnementale chaque année, un programme d'audits environnementaux tous les deux ans et un contrôle des travaux d'atténuation et de réhabilitation par la Direction chargée de la Protection de

l'Environnement Minier en collaboration avec l'Agence Congolaise de l'Environnement et le Fonds National de Promotion de Service Social.

Il est important de relever que les mesures d'atténuation et de réhabilitation prises avant la présente révision sont déjà d'application par le projet et seront renforcées de manière spécifique concernant la fonderie, un concentrateur supplémentaire, l'usine d'acide sulfurique et de l'oxygène, le Centre d'excellence, une mine souterraine à Kamoà 1 et 2, une mine souterraine à Kakula Ouest, l'extension du camp Kamoà, les infrastructures auxiliaires à la mine et concentrateur de Kamoà, etc.

8. Consultation du public et du plan de développement durable

Organisée du 21 au 26 janvier 2022 par une équipe mixte CEMIC Sarl et la Société KAMCO, toutes les communautés environnantes du projet Kamoà -Kakula avaient été visitées. Notons que par la même occasion, les participants ont été informés des nouvelles infrastructures qui seront implantées et constituant la troisième phase du projet de KAMCO ainsi que de toutes ses réalisations futures en faveur des communautés affectées.

Cette consultation avait pour objectifs :

- Connaître les populations concernées, leurs activités principales, leurs valeurs sociales et culturelles ;
- Consulter les populations affectées lors de la détermination du programme des mesures d'atténuation et de réhabilitation ;
- Dédommager les personnes affectées par le projet d'exploitation conformément aux dispositions du code et l'annexe XVIII relative à l'expropriation, l'indemnisation, la compensation ; le déplacement et la réinstallation des communautés affectées par les projets miniers du présent Décret ;
- Informer les communautés locales du programme des travaux d'exploitation et des impacts positifs et/ou négatifs du projet d'exploitation ;
- Les mesures établissant les fondements relationnels entre l'entreprise minière et les communautés locales affectées par le projet ;
- Connaître les problèmes dont la population locale fait face par rapport à la construction de ces infrastructures du point de vue environnemental et y remédier quant à ce.
-

a. Préoccupations, questions et réponses

Les préoccupations et questions soulevées par la population locale de différentes communautés ainsi que les réponses de KAMCO SA-CEMIC sont résumées dans le tableau ci-dessous.

COMMUNAUTE	PREOCCUPATIONS	QUESTIONS	REPONSES
KAPONDA	Les responsables des communautés souhaiteraient des journées portes ouvertes pour visiter les travaux d'installations des infrastructures.		La demande a été formulée par l'équipe auprès des autorités de Kamoia
	Il y a destruction des forêts à cause du manque d'emploi		L'équipe a sensibilisé les communautés à la préservation de la biodiversité pour gestion durable de l'environnement
		Pourquoi KAMOA n'emploie-t-elle pas les jeunes des communautés	Les membres des communautés locales sont privilégiés en termes de recrutement. Chaque fois qu'un poste vacant est publié par Kamoia, les membres des communautés locales sont informés non seulement par l'ONEM (Office National de l'Emploi), mais surtout par le département de la durabilité, qui communique avec les dirigeants et représentants des communautés établis.
	Reproduire les photos prises lors des rencontres, consultations et leur envoyer		L'équipe a promis de le faire lors de la restitution de l'étude à la communauté
	Ce n'est pas tout le monde qui accède à l'université, donc si possible d'avoir un centre de formation à court terme.		Effectivement l'école d'élite ne prendra pas tout le monde, ce problème de formation est déjà pris en charge dans le cadre des charges produit par Kamoia
	Besoin des étangs		La société a déjà installé plus de 100 étangs dans différentes communautés, si un besoin se ressent, la procédure est déjà connue au niveau du département social, il suffit de faire une demande et la société examine toujours les demandes des communautés

KAMISANGE	Il y a très peu d'école secondaire et c'est assez loin par rapport à KAPONDA. Envoyer les enfants là-bas signifie que les parents ne peuvent pas avoir le contrôle sur les enfants. Si possible, mettre des écoles primaire et secondaire aux environs pour permettre aux enfants d'y avoir accès		La construction des écoles est progressive et la société étudie toujours les moyens pour rapprocher les différentes communautés, quelques écoles sont prévues dans le cahier des charges
	La communauté est toujours en attente des promesses faites par KAMOA concernant les internats. Proposer des formations en coupe-couture, menuiserie, maçonnerie, etc. Afin de permettre à travers ces formations d'apprendre l'anglais et le français		Les solutions de formation sont prises en compte dans le cahier des charges élaboré par les communautés et la société Kamoia
	Il y a eu des forages et des travaux effectués mais qui n'ont pas été réhabilités		Tous les forages sont bouchés, les sites laissés sont des sites d'emprunts de la latérite pour la réhabilitation des différentes routes.
	Renforcer la campagne de reboisement		
	Les centres hospitaliers sont trop loin. En mettre à proximité		
	il n'y a qu'un point d'alimentation d'eau, si possible mettre plusieurs		La société étudie les possibilités d'implantation d'autres points d'alimentation d'eaux

	il y a des toilettes mais pas d'eau et ce manque d'eau rend les toilettes sales donc les gens sont obligés d'aller faire leurs besoins dans la forêt		
MUSOKANTANDA	Mettre une équipe de contrôle de communauté pour faire le suivi des travaux		Ce sont les communautés qui doivent se prendre en charge pour la sécurisation des infrastructures implantées
	Diversifier les moyens d'existence des communautés		Cela est dans la philosophie et la politique de développement durable de la société Kamoia
KATAYI/PLACIDE	Mettre une activité à proximité		Cela est pris dans le cahier des charges
		L'université sera loin. En quoi la communauté est-elle concernée par les travaux de cette institution	La communauté est concernée par les travaux de construction de cette université, car c'est une infrastructure qui va rester d'une manière générale pour le pays et en particulier pour les communautés des secteurs de LUILU et de LUFUPA
			C'est aux conventions de prendre les mesures par rapport aux transports. KAMOA ne construit que des écoles à proximité pour rapprocher les écoles des élèves

	L'école primaire est trop loin pour les enfants. Que KAMOA propose un moyen de transport pour s'y rendre		
	Il y a un puits mais l'eau ne coule pas. Que KAMOA arrange ce puits pour qu'il fonctionne		La société arrangera ce point d'alimentation, mais c'est à la communauté de surveiller les infrastructures implantées
	Lors du traçage des routes, les champs ont été impactés. Si KAMOA peut aller voir les champs et les indemniser.		
		Il y a une rivière où les travaux seront faits et la population s'approvisionne en eau dans cette rivière. Lors des travaux, comment feront-ils pour s'approvisionner en eau ?	Que le village voisin écrive une lettre urgemment pour voir comment KAMOA peut faire pour ne pas impacter les activités de la communauté
		Lorsque le camp sera agrandi, la route empruntée	KAMOA trouvera une solution, pour mettre des latérites sur la route qui se trouve à côté

		pour se rendre à Kolwezi sera-t-elle bloquée ou pas ?	
		L'université est seulement pour les gens de KAMOA ou pour tout le monde ?	C'est beaucoup plus pour les communautés mais ça n'exclut pas que les gens d'ailleurs viennent
		PLACIDE est le village le plus proche de KAMOA mais il n'y a ni école ni hôpital. Lors des travaux, ce village va toujours exister ou pas ?	Il n'y a pas de travaux qui sera fait dans cette communauté donc il n'y aura aucune délocalisation
MUPENDA		Le bassin de rejet ne va-t-il pas affecter le sol, le champ et la santé lors de la construction ?	Avant tout travaux nous faisons des analyses des impacts possibles pour que la communauté ne soit pas affectée
		La fontaine tombe souvent en panne et ça fait plus de 3 mois qu'il n'y a plus d'eau et la population va chercher l'eau dans les rivières aux environs. Le tailing va-t-il affecter la rivière ?	Si la communauté ne communique pas, comment KAMOA saura que la fontaine fonctionne ou pas. Alors il faut écrire urgemment à KAMOA, ce dernier va trouver de solution pour vous . Le tailings n'affectera pas la rivière au cas cela était possible Kamoia va dévier la rivière

		MUPENDA 2 n'a pas d'eau. Qu'est-ce que KAMOA compte faire ?	Pour l'instant il y a 23 communautés qui ont déjà bénéficiés. Ceux qui n'ont pas encore eu, en auront selon le cahier de charge
KAYA 2		La main d'œuvre vient d'ailleurs alors que la population chôme. D'où viendra la main d'œuvre lors de la construction de l'université ?	La sous-traitance viendra déjà avec sa main d'œuvre. Mais pour les postes tel que maçon, KAMOA prendra les gens dans les différentes communautés pour satisfaire tout le monde
		Les 2 mines seront elle construites dans le groupement de LUILU ou de MUSOKANTANDA ?	Elles seront construites à MUSOKANTANDA
		Pourquoi KAMOA engage-t-elle plus les gens de MUSOKANTANDA que ceux de LUILU ?	C'est un problème qui est résolu dans le cahier des charges
		Vous commencez par l'université alors qu'il n y a pas d'école primaire. Ceux qui seront à l'université viendront d'où ?	Les étudiants viendront des toutes les communautés de la province de Lualaba en particulier et de la RDC en générale
		Les postes de santé et les écoles sont éloignés. pourquoi KAMOA ne	Cfr cahier des charges.

KAMUKULU		construit pas ici et va construire ailleurs ?	
	La communauté est au courant que KAMOA doit construire. Ils veulent être là afin de donner des suggestions		On va voir ça le moment venu.
	La communauté n'est pas informée de tout ce qui se passe car soit les représentants ne se manifeste pas, soit la population ne les connaît pas soit ne rapporte pas ce qui a été dit pendant les réunions		Nous allons procéder par la présentation de vos responsables communautaires au niveau de chaque communauté
	Les postes de santé et les écoles sont éloignés. Pourquoi ne pas en construire ici et vous préférer construire ailleurs		Cfr cahier des charges
	Construire une école à Kamukulu car c'est au centre, ça évitera aux élèves d'aller trop loin		Cfr cahier des charges
	KANSOKO n'est pas une grande concession. Lorsque les travaux vont commencer, il faudra délocaliser les		Les communautés ne seront pas impactées et il n'y aura pas des délocalisations

CITE MUSOKA	gens pour ne pas qu'ils soient impactés par les travaux		
		Les parents se font vieux et KAMOA n'emploie pas les jeunes. Comment feront-ils pour payer l'université ?	Cfr cahier des charges
	La fumée est en train de détruire le champ et la production n'est plus comme avant		KAMOA utilisera la pyrométallurgie. Ils vont récupérer cette fumée grâce à la nouvelle technologie
		Y'aura-t-il une mine ici ou pas ? car il y a un gisement de KAMOA et ils entendent dire que KAMOA 1 et 2 sera exploité	Il y'aura la mine, mais ce n'est pas pour maintenant donc les gens peuvent encore vivre là. Une fois que les travaux commenceront et qu'il y aura des problèmes de bruit ou de poussière, ils seront délocalisés.
	KAMOA engage les gens de la communauté que pour 21 jours puis les chasse, voilà pourquoi lorsque KAMOA place des appareils pour la qualité de l'air ou du bruit les gens sabotent ça car ils sont frustrés. Mais si KAMOA tient ses promesses, la communauté va protéger leurs appareils.		Les appareils que la société KAMCO SA place sont pour la communauté ; lorsque vous les abîmez, vous seuls vous mettez en difficultés, car ces appareils sont placés pour aider les communautés

